

**Relevé de conclusions
Séminaire de l'Ecole doctorale n° 509 en SHS du 16 juin 2017**

Etaient présents :

Membres du Conseil (par ordre alphabétique) : Jean-Marc AVRILLA, Maryse BAUDREZ, Eva BEZY, Vincent CHAUVET, Thierry DAUTA-GAXOTTE, Michel DIMOU, Michel DURAMPART, Pascal RICHARD, Martine SAGAERT

Invités : Eric Litot (Directeur de la DIREP), Franck Renucci (chercheur au laboratoire I3M et représentant de l'ED 509 pour le réseau Res CAM - Création Arts Médias), Alice Bornand (juriste de la DIREP), Alexa Pinaud (gestionnaire financière de la DIREP), Christelle Vaysse (chargée de mission SI/DIREP), Aude Bertschy (Responsable Pôle Usages Numériques/UTLN)

Tous les directeurs de thèse rattachés à l'Ecole doctorale :

Présence de Mme Donier Virginie, professeur des universités à l'UFR Droit (CERC).

Les membres du Conseil de l'Ecole doctorale 509 et invités se sont réunis le 16 juin 2017 à 09h30 au bâtiment BAOU en salle BA710, sous la présidence de **Monsieur Michel Durampart**, directeur de l'Ecole doctorale 509, et sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Bilan HCERES, perspectives et aménagements pour le prochain contrat.
- 2- Bilan du nouvel arrêté ministériel du 25 mai 2016 (mise en conformité du nouvel arrêté, soutenance de thèse, mise en place d'une convention de formation, portfolio et évolution de la formation doctorale...)
- 3- Les systèmes d'information de l'Ecole Doctorale : systèmes d'alerte, formation à distance, dématérialisation.
- 4- Évolution de l'école doctorale 509 (partenariats et rayonnement), initiatives coordonnées avec l'Université d'Aix Marseille (concours ma thèse en 180 secondes).
- 5- Bilan Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales Création, Arts et Médias (RESCAM).

Michel DURAMPART remercie les invités de leur présence.

Les invités et membres du Conseil de l'ED se présentent.

Bilan HCERES, perspectives et aménagements pour le prochain contrat :

Michel Durampart informe les personnes présentes que le bilan de l'HCERES est plutôt positif notamment sur la formation doctorale dispensée auprès des doctorants, l'engagement thématique et la forte attractivité auprès des étudiants étrangers.

Le point faible concernant le nombre trop élevé d'abandons a fait l'objet de rectifications et de précisions auprès de l'HCERES.

Les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale (ED) ont reçu le rapport d'évaluation de l'HCERES.

Le point 3 à l'ordre du jour est étudié avant le point 2

Les systèmes d'information de l'Ecole Doctorale : systèmes d'alerte, formation à distance, dématérialisation.

M. Durampart explique que suite à l'auto-évaluation de l'HCERES, l'ED s'est engagée à faire un effort sur la formation doctorale, le suivi des doctorants et la mise en application de l'arrêté ministériel du 25 mai 2016 et précise qu'un certain nombre de points qui seront abordés lors de ce séminaire correspond à une dynamique d'engagement qualitatif.

Concernant la formation doctorale, M. Durampart informe les personnes présentes qu'une majorité des doctorants ont une adresse administrative à Toulon (ED) et une adresse personnelle à l'étranger. Cette année le taux de participation des doctorants à la formation doctorale fut très faible notamment lors de la formation « insertion professionnelle » (formation à l'attention des doctorants des deux EDs de l'UTLN – 25 inscrits pour 5 doctorants présents). Chaque année cette formation coûte environ 5000 euros au Collège des Etudes Doctorales.

Des échanges avec les membres du Conseil et les invités ont ensuite lieu à ce sujet :

M. Durampart demande à Mme Aude Bertschy (responsable de la mise en ligne des informations sur le site web de l'UTLN) ce qu'il est possible de mettre en place sur le site web de l'ED 509 afin d'accentuer et d'alerter les doctorants éloignés de chaque formation doctorale (insertion professionnelle, cours de langues, formation BU...).

Mme Aude Bertschy explique qu'une mise à jour du site web a été faite en 2014 et propose que les EDs animent et alimentent les informations du site web. Pour cela il serait intéressant d'identifier une personne référente rattachée à l'ED qui pourrait ensuite gérer la mise en ligne d'informations (manifestations scientifiques, financement de la thèse, formation doctorale...) comme c'est le cas pour certains laboratoires (ex : BABEL).

Mme Maryse Baudrez regrette qu'il soit impossible d'effectuer une recherche de manière simple, par mots clés par exemple, l'information concernant les contrats doctoraux handicap était introuvable. Mme Aude Bertschy précise que les informations concernant les EDs se trouvent principalement dans Recherches/Actualités Recherches.

M. Durampart souhaiterait demander aux enseignants qui interviennent actuellement dans la formation doctorale de proposer des améliorations et principalement pour les doctorants qui habitent loin.

Mme Aude Bertschy explique que depuis deux ans l'université de Toulon a lancé un appel à projets « enseignement innovant », la demande de l'ED pourrait faire partie des projets.

L'idée de cet appel à projet est d'accompagner des enseignants à médiatiser les contenus de leur formation (petites séquences vidéos du cours alternées avec des activités à proposer aux étudiants). Il s'agirait de médiatiser une partie de la formation avec la mise en ligne d'un lien et une visio-conférence seraient possible.

Des connexions à distance pourraient être proposées, des tentatives sont à expérimenter.

M. Durampart propose qu'un stagiaire d'Ingémédia (stage de 4 mois) travaille sur la mise en place de ce projet.

M. Eric Litot précise que la médiatisation de cours est une excellente idée mais que c'est un gros travail. M. Durampart propose un scénario de cours avec QCM qui pourrait aider les doctorants à distance.

M. Pascal Richard s'interroge sur la manière de valider les cours dans le cadre de la formation doctorale dispensée via le site web.

M. Durampart répond que ce sujet sera discuté et validé en conseil de l'Ecole Doctorale et souligne que la priorité reste la mise en place d'une dynamique de sensibilisation afin de faciliter la validation de la formation doctorale auprès des doctorants.

M. Durampart demande à Mme Aude Bertschy s'il est possible de proposer des améliorations sur le site web de l'ED. Mme Aude Bertschy pense qu'il serait bien d'interroger les doctorants à ce sujet et reste à notre disposition pour améliorer la visibilité des informations essentielles.

M. Durampart fait part d'un problème récurrent que rencontrent les directeurs de thèse et directeurs de laboratoire concernant les postulants à une thèse. Ces personnes adressent des courriels sans préciser leur projet de thèse, le laboratoire dans lequel elles souhaiteraient s'inscrire...et propose la mise en place, sur le site web de l'ED, d'un espace réservé aux postulants à une thèse avec un formulaire à renseigner (nom, prénom, sujet de thèse, projet de thèse, discipline, financement, ...) et avec la possibilité d'y ajouter une pièce attachée.

Mme Aude Bertschy précise que c'est tout à fait possible et qu'il faut lui transmettre les informations dont les directeurs de thèse ont besoin.

En conclusion, une réunion est à prévoir pour le mois d'octobre (assistante de l'ED proposera un doodle) avec à l'ordre du jour :

- identifier une personne référente pour la mise en ligne d'informations concernant l'ED (formation doctorale, actualités recherche, ...)
- mise en place d'un espace réservé aux postulants à une thèse (quelles informations sont à demander sur le formulaire, document à joindre...)

M. Michel Durampart remercie Aude Bertschy de sa présence et de son investissement.

Bilan du nouvel arrêté ministériel du 25 mai 2016 (mise en conformité du nouvel arrêté, soutenance de thèse, mise en place d'une convention de formation, portfolio et évolution de la formation doctorale...)

Des discussions ont lieu concernant la mise en place d'un portfolio conformément à l'article 15 de l'arrêté ministériel du 25 mai 2016 « *Au cours de leur cursus, les doctorants suivent des programmes de formation définis au 2° de l'article 3 du présent arrêté. Une formation à la pédagogie est dispensée lorsqu'elle concourt à l'activité ou au projet professionnel du doctorant.*

Un portfolio du doctorant comprenant la liste individualisée de toutes les activités du doctorant durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture scientifique ou transfert de technologie, et valorisant les compétences qu'il a développées pendant la préparation du doctorat, est réalisé. Il est mis à jour régulièrement par le doctorant ».

Le doctorant est responsable quant au suivi de ses activités, de sa formation doctorale. Le doctorant inscrit en thèse renseignera son portfolio.

Mme Christelle Vaysse travaille depuis plusieurs mois sur la modification et l'évolution de la prise en compte des heures de formation doctorale en fonction de la nouvelle réglementation et propose la mise en place d'une application qui permettrait aux doctorants d'avoir un suivi de leur formation.

Mme Christelle Vaysse précise que l'application APOGEE n'est pas adaptée à ce besoin mais que l'application hyper-planning pourrait peut-être y répondre, cela nécessiterait une implication des enseignants chercheurs avec l'enregistrement de la planification des heures de colloques et séminaires au sein des laboratoires. L'application ADUM serait recommandée, plusieurs universités l'utilisent.

En attendant de trouver une solution et afin de faciliter la tâche des assistantes des EDs, il a été décidé la mise en place d'un portfolio du doctorant intégrant un publipostage. Ce publipostage est effectué à partir d'un fichier excel exporté d'APOGEE en fonction des inscrits.

Les doctorants ont été informés de la possibilité de demander auprès de Mme Christelle Vaysse : christelle.vaysse@univ-tln.fr leur portfolio avec le nombre d'heures effectuées depuis leur inscription en thèse. Le règlement de la formation doctorale, l'attestation de présence à renseigner pour l'unité de formation pluridisciplinaire sont régulièrement adressés par mail aux doctorants et directeurs de thèse.

Michel Durampart souhaiterait que chaque directeur de laboratoire adresse à l'ED 509 les dates des colloques, journées d'études... de leur laboratoire au plus tard mi-septembre.

Mme Vaysse fait part d'un problème récurrent au niveau des bilans et enquêtes ministérielles (remontées SISE) concernant le nombre d'inscrits. Au 15 janvier de chaque année universitaire beaucoup trop de doctorants ne sont pas encore inscrits ce qui engendrent des chiffres erronés et des incompréhensions auprès de l'HCERES comme l'a rappelé également M. Durampart. Le nombre de doctorants non réinscrits au 15 janvier de chaque année est interprété comme des abandons ou possible abandons.

M. Michel Durampart rappelle que des recommandations sont régulièrement diffusées auprès des doctorants et directeurs de thèse concernant la date limite de dépôt des dossiers à respecter. Les dossiers de demande de réinscription en thèse doivent être déposés auprès de l'ED 509 entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre de chaque année.

Il est rappelé que les doctorants rencontrent des difficultés pour payer les frais d'inscription. La solution du paiement en 3 fois est possible si le doctorant est inscrit en thèse au plus tard le 15 septembre. L'agence comptable ne peut décaler cette date.

Bilan Réseau interuniversitaire Création, Arts et Médias (RESCAM).

L'ED 509 est membre de ce réseau. M. Franck Renucci représente l'ED au sein de cette association.

M. Renucci présente les missions de ce réseau :

Ce réseau compte 14 écoles doctorales membres et est dirigé principalement par Mme Monique Martinez et Mme Catherine Naugrette. Le Réseau RESCAM se réunit une à deux fois par an afin de mener des actions.

Les missions principales sont essentiellement de soutenir les écoles doctorales dans la valorisation et le développement du doctorat en arts et médias. Il existe aussi toute une réflexion relative au doctorat dans la création, au financement de thèses. M. Renucci remercie de M. Jean Marc Avrilla, directeur de l'Ecole d'Arts de sa présence.

L'UFR Ingémédia et l'Ecole d'Arts envisage une collaboration pédagogique. La question concernant le troisième cycle dans une Ecole d'Arts se pose. Des discussions sont en cours.

Le réseau RESCAM organise un prix de thèse, il serait intéressant que nos doctorants postulent pour ce prix.

On retrouve sur le site du réseau RESCAM, le compte-rendu des Conseils, la revue Hermès, ex : « l'artiste un chercheur pas comme les autres » dans laquelle les Ecoles d'Arts s'expriment sur la question de la recherche et des universitaires.

M. Franck Renucci invite les membres du Conseil de l'ED et les invités à prendre connaissance du site web du réseau RESCAM : <http://res-cam.com> et les informe qu'un colloque aura lieu en novembre. L'Ecole doctorale participera à ce colloque et à une publication au niveau national. Ce réseau communique avec le MESR.

M. Jean-Marc Avrilla prend la parole sur le sujet de l'intégration des Ecoles d'Arts dans le système LMD (licence, master, doctorat) La thèse de création ne peut pas être pensée comme une thèse universitaire classique.

M. Jean-Marc Avrilla souhaite poursuivre les liens avec l'UFR Ingémédia car beaucoup d'éléments sont communs au niveau de la pédagogie et au niveau de la Recherche.

M. Michel Durampart remercie M. Franck Renucci d'avoir présenté le Réseau RESCAM.

Mme Eva Bézy, doctorante en sciences juridiques au CDPC pose la question de savoir si le Droit à sa place dans ce réseau car son sujet de thèse porte sur la restitution des œuvres d'Art en droit international. M. Renucci et M. Durampart approuvent tout à fait et l'invitent à candidater pour le prix de la thèse.

Mme Martine Sagaert demande que le lien web du réseau RESCAM <http://res-cam.com> soit visible sur le site web de l'ED 509. A la demande de Michel Durampart, l'information du Réseau RESCAM sera diffusée sur le site web de l'ED.

M. Franck Renucci souhaiterait que l'ED 509 invite la direction du RESCAM lors d'un prochain Conseil de l'ED 509 ou séminaire.

Mise en conformité de l'Arrêté ministériel du 25 mai 2016

Mme Alice Bornand rappelle que la mise en application de l'A.M du 25 mai 2016 pour une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2016 n'a pu se faire mais qu'aujourd'hui nous avons pu montrer à l'HCERES, la révision des statuts des EDs et du Collège ainsi que la Charte des thèses, documents qui ont été validés il y a quelques semaines par le Conseil d'Administration de l'université de Toulon.

Mme Alice Bornand précise :

- que dès la prochaine rentrée universitaire (2017-2018) les nouveaux doctorants signeront la nouvelle charte des thèses.
- qu'au 1^{er} janvier 2018, il y aura un renouvellement de la composition du Conseil des Ecoles doctorales qui sera concordant avec les nouveaux directeurs des EDs puisque les directeurs des EDs sont nommés par le Président de l'université sur la durée de l'accréditation.
- que pour vraiment finaliser cette mise en conformité et comme l'enregistrement des thèses se fait en format numérique, il reste la convention de formation et le formulaire d'enregistrement des thèses à travailler au niveau du Collège des Etudes Doctorales.
- que des questions se sont beaucoup posées sur la mise en œuvre pratique de l'arrêté ministériel du fait que les directeurs de thèse ne prennent pas part à la décision

d'admission au grade de docteur, par exemple : les directeurs de thèse sont-ils habilités à signer le PV et le rapport de soutenance.

M. Michel Dimou demande si les directeurs de thèse peuvent assister physiquement aux délibérations ?

La réponse de Michel Durampart est que le directeur de thèse doit appliquer un devoir de réserve, il peut assister aux délibérations mais ne prend pas part à la décision.

Mme Baudrez demande comment parviendront les résultats de l'habilitation des EDs ?

Mme Alice Bornand répond que depuis la mise en place du nouvel arrêté ce ne sont plus les écoles doctorales qui sont habilitées mais l'établissement et qu'il n'y a pas une accréditation spécifique aux Ecoles doctorales.

Au niveau pratique on ne sait pas comment le retour sera fait.

Michel Durampart précise qu'un point sera fait avec Mme Anne Molcard, VP-CoRe, à ce sujet.

Aide à la mobilité

Mme Alexa Pinaud informe les personnes présentes qu'elle rencontre régulièrement des problèmes concernant les demandes d'aide à la mobilité ; demandes déposées hors délai, dossiers incomplets... et demande que les **conditions de demande d'aide à la mobilité soient précisées sur le site web de l'ED et sur le formulaire de demande d'aide à la mobilité notamment pour les doctorants qui ont une adresse personnelle à l'étranger.**

Michel Durampart répond qu'un doctorant qui vit à l'étranger ne peut obtenir un financement pour un déplacement sur Toulon, son adresse administrative, mais peut l'obtenir pour un déplacement de l'étranger vers une autre destination que Toulon.

Michel Durampart explique qu'il a refusé dernièrement deux demandes déposées hors délai.

Mme Pinaud rappelle qu'il est important de sensibiliser les directeurs de thèse et de laboratoire sur le respect des conditions et des délais.

Mme Stéphanie Moutou a adressé plusieurs mails à ce sujet mais l'information passe difficilement.

M. Michel Durampart explique que le doctorant peut demander une aide à la mobilité une à deux fois par année civile.

Mme Baudrez demande s'il est possible de financer le déplacement d'un doctorant qui vit à l'étranger afin qu'il vienne à Toulon rencontrer son directeur de thèse ?

Michel Durampart répond qu'il n'y a aucune solution ; un doctorant qui vit à l'étranger ne peut obtenir un financement pour un déplacement sur Toulon, son adresse administrative.

Formation doctorale

M. Michel Dimou souhaiterait que des formations « à la carte » soient proposées aux doctorants, les doctorants sont demandeurs et explique que la formation doctorale actuelle est surtout très générale et pas toujours adaptée aux doctorants en fonction de leur discipline.

En tant que directeur du laboratoire Michel Dimou prendrait en charge une partie des frais occasionnée pour ces formations qui pourraient notamment intéresser des doctorants d'autres disciplines.

Michel Durampart propose la mise en place, en complément du système actuel, qu'une formation organisée par un laboratoire soit étendue à tous les doctorants de l'ED puis validée au titre de la formation pluridisciplinaire (ex : logiciel traitement d'enquêtes).

Mme Martine Sagaert indique que les doctorants du laboratoire BABEL lui ont fait également remonter des besoins spécifiques en formation, par exemple *la méthodologie spécifique de la recherche en littératures avec analyse de cas précis*. Il serait intéressant de prévoir une formation spécifique aux doctorants en fonction de leur discipline.

M. Michel Durampart et Stéphanie Moutou travailleront sur un document à renseigner par les doctorants concernant leurs besoins en formations spécifiques.

Doctoriades

M. Michel Dimou demande quels sont les laboratoires qui souhaitent proposer un atelier aux Doctoriades ? Pour le moment, les laboratoires CDPC, BABEL, CERGAM Toulon participeront aux Doctoriades. Dix ateliers maximum sont prévus pour les Doctoriades qui auront lieu les 12 et 13 octobre 2017.

M. Eric Litot précise que cette année le jeudi 12 octobre 2017 matin, sera dédié à la valorisation de la recherche. L'incubateur PACA, la SATT seront présents à l'atelier de la valorisation de la recherche. Les doctorants des écoles doctorales sont attendus (formation collège des études doctorales).

M. Michel Durampart rappelle à M. Jean-Marc Avrilla qu'il sera attendu en tant qu'intervenant lors de la conférence inaugurale, le 12 octobre 2017 après midi

Divers

M. Pascal Richard nous informe qu'il a été contacté par la directrice de l'Ecole Doctorale de Turin afin de mettre en place un partenariat avec l'Ecole Doctorale 509.

M. Pascal Richard adressera à Michel Durampart un projet de convention.

Michel Dimou indique que la région est prête à rémunérer un doctorant qui a déjà un contrat doctoral. C'est déjà le cas pour le LEAD, il s'agit d'un « Doctorant Conseil ».

M. Michel Durampart fait part à Eric Litot du gros problème de chaleur qu'il fait dans la salle de réunion de l'ED 509 (BA 207). Il s'agit d'un problème d'équipement, il n'y a pas de climatisation.

Une commande de stores à poser à l'intérieur de la salle pourrait être financée par la DIREP, l'ED et le bâtiment Campus PI. M. Eric Litot est informé de cette problématique et suivra cette commande.

A 12h15, M. DURAMPART remercie les invités et membres du Conseil de leur présence.

Le Directeur de l'Ecole doctorale 509

Michel DURAMPART

le 13.07.17

Michel DURAMPART
Directeur de l'Ecole doctorale n° 509 en SHS
Civilisations et Sociétés
euro-méditerranéennes et comparées
Université de Toulon

